


<p>Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de la Capitale-Nationale</p>  <p>Québec</p>	Directive 2*
	Code : CIUSSSCN-DSI-PCI-PRO-001
	TITRE : Protocole relatif à la transmission des infections : <i>Enterococcus</i> résistant à la Vancomycine (annexe 4)

*Les mesures inscrites dans cette directive peuvent être sujettes à un rehaussement à la suite d'une évaluation du risque par le Service de PCI.

DOCUMENT CONTRÔLÉ ÉLECTRONIQUEMENT

Il incombe à l'utilisateur de s'assurer que toute copie papier de cette directive est la version à jour.

ERV / DIRECTIVE 2		
	Autres milieux	Soins palliatifs et pédopsychiatrie
DIRECTIVES GÉNÉRALES	<p>SI PRÉSENCE D'UN <u>RÉSULTAT POSITIF</u> OU CAS CONNU :</p> <p>PRATIQUES DE BASE :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Compléter et acheminer la feuille de déclaration d'un pathogène au Service de PCI, <i>Formulaire-54 : Déclaration d'une infection suspectée ou d'un agent pathogène</i>; • Faire de l'enseignement à l'utilisateur et ses proches; • Inscrire ERV au dossier (exemple : Clinibase). 	
<p>DIRECTIVES</p> <ul style="list-style-type: none"> • CHAMBRE • TOILETTE 	<p>1^{er} choix : Chambre individuelle avec toilette individuelle</p> <p>Un usager présentant une incontinence fécale non contenue ou une plaie avec écoulement non contenu devrait être dans une chambre individuelle.</p> <p>2^e choix : Chambre partagée avec toilette partagée :</p> <p>SI LA CHAMBRE DOIT ÊTRE PARTAGÉE AVEC UN NON-PORTEUR D'ERV</p> <p>LE PORTEUR <u>NE DOIT PAS PRÉSENTER</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Une incontinence fécale ne pouvant être contenue dans une culotte; • Une plaie dont l'écoulement ne peut être contenue dans un pansement. <p>LE NON-PORTEUR <u>NE DOIT PAS</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Être porteur d'une autre bactérie multirésistante (ex. : SARM, BGNMR); • Avoir des voies d'acquisition : plaie, sonde urinaire, trachéotomie, stomie, etc. <p><u>Si toilette partagée</u> : réserver une chaise d'aisance avec enveloppe hygiénique pour l'utilisateur porteur.</p>	

ERV / DIRECTIVE 2

	Autres milieux	Soins palliatifs et pédopsychiatrie
DÉPISTAGE/EXAMEN DIAGNOSTIQUE	<p>Référence OC-12 : <i>Dépister l'Enterococcus résistant à la vancomycine (ERV) :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> Effectuer un prélèvement à l'admission et en cours de séjour selon l'algorithme. Aucun suivi en cours de séjour. <p>SUSPICION D'INFECTION :</p> <ul style="list-style-type: none"> Effectuer un prélèvement s'il y a présence de signes et de symptômes compatibles avec une infection. 	
PRÉLÈVEMENT	<ul style="list-style-type: none"> Écouvillonnage rectal (souillé de selles), produits de colostomie ou échantillon de selles; Écouvillonnage de plaie ou de tout site préalablement connu positif. 	
GESTION DU MATÉRIEL	<ul style="list-style-type: none"> Privilégier l'utilisation du matériel à usage unique; Disposer du matériel médical à usage unique; Limiter la quantité de matériel qui entre dans la chambre; Nettoyer/désinfecter tout matériel réutilisable avant de l'utiliser pour un autre usager. 	
ACTIVITÉS/TRAITEMENT	Aucune mesure supplémentaire.	
DÉPLACEMENTS ET TRANSFERTS	<p>Aviser le milieu receveur et le transporteur des mesures de PA lors du transfert vers un autre établissement ou installation ou département pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> Usager connu porteur d'ERV; Usager ayant eu un contact étroit ou élargi avec un porteur d'ERV. 	
INSCRIPTION DE NOTES AU DOSSIER	Documenter toutes conditions et interventions ayant un lien avec l'état de porteur.	

ERV / DIRECTIVE 2		
	Autres milieux	Soins palliatifs et pédopsychiatrie
PTI	CONSTAT : Portrait clinique : ERV	
	DIRECTIVES : Appliquer le <i>Protocole relatif à la transmission des infections nosocomiales : Enterococcus résistant à la Vancomycine (ERV)</i> .	
SOINS D'HYGIÈNE	Aucune mesure supplémentaire.	
SERVICE ALIMENTAIRE	Aucune mesure supplémentaire.	
BUANDERIE	Aucune mesure supplémentaire.	
VISITEURS	<ul style="list-style-type: none"> • Procéder à l'hygiène des mains en entrant et en sortant de la chambre; • Utiliser l'équipement de protection individuelle (ÉPI) selon les pratiques de base si participation aux soins. 	
DÉSINFECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET GESTION DES DÉCHETS	Aucune mesure supplémentaire.	
DIRECTIVES SUPPLÉMENTAIRES LORS D'ÉCLOSION		
	AUTRES MILIEUX	Soins palliatifs et pédopsychiatrie
DIRECTIVES GÉNÉRALES	<ul style="list-style-type: none"> • Aviser le Service de PCI pour confirmer l'éclosion; • Aviser le coordonnateur d'activités le soir, la nuit, les fins de semaine et les congés fériés; • Rehausser les pratiques de base en insistant sur l'hygiène des mains; • Aucun dépistage recommandé; • D'autres directives pourraient être recommandées par le Service de PCI après consultation auprès de la Direction de santé publique (DSPu). 	
FIN D'ÉCLOSION	Selon l'évaluation par le Service de PCI et en collaboration avec la DSPu.	